EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 29
Votants : 32
Procurations : 4
Délibération rendue exécutoire le :
- 4 JUIL. 2014
Convocation du Conseil Municipal en date du : 24 /06/2014

Affichage en date du : 24/06/2014

Publication de la présente en date du :
- 4 JUIL. 2014
Réception en préfecture :- 3 JUIL. 2014

N° 2014-06-02

L'an deux mille quatorze
le trente juin

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Michel ALBRECHT ayant donné procuration à M. Antoine BEUGNARD, Mme Florence CANN à Mme Valérie CUEFF-GAUCHARD, M. Jean-Yves RICHARD à M. Robert THOMAS, Mme Yvonne THOMAS à M. Francis LE BIAN.

Secrétaire de Séance : Mme Karine BERNOLLIN.

Objet : **Compte administratif 2013 du budget annexe du lotissement Lannilis.**

Rapporteur : M. Damien DESCHAMPS

Conformément à l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il a été établi un compte administratif pour l'exercice 2013 qui s'équilibre de la façon suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Budget annexe de lotissement	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		525 127,51	66 270,00			458 857,51
Opérations de l'exercice	267 840,64	143 306,42	0,00	66 270,00	267 840,64	209 576,42
TOTAUX	267 840,64	668 433,93	66 270,00	66 270,00	267 840,64	668 433,93
Résultats de clôture		400 593,29		0,00		400 593,29

Le budget de lotissement est géré hors taxe. Il donne lieu a un reversement de TVA. Comme le budget principal, le budget de lotissement est découpé en chapitres :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 267 842,26€
Charges à caractère général (011) *201 570,64€*

Ce chapitre retrace les dépenses réalisées dans le cadre du marché de viabilisation. La dernière phase des travaux de viabilisation s'est concrétisée en 2013, avec la pose des dernières cuves de récupération d'eau de pluie, la voirie définitive et l'aménagement paysager.

Autres charges de gestion courante (65) 1,62€

Une opération de régularisation des comptes de TVA a été effectuée en fin d'année à la demande de la Trésorerie

Opérations d'ordre de transfert entre sections (042) 66 270,00€

Cette dernière opération de stocks correspond à l'annulation des stocks de l'exercice précédent.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 668 433,93€

133 607,43€

Vente de produits fabriqués et prestations de services (70)

Il s'agit des ventes de terrains. Les dernières ventes ont été conclues en 2013, soit 5 au total.

Autres produits de gestion courante (75) 4 180,60€

Il s'agit des participations des acquéreurs de lots pour l'achat de cuves de récupération d'eau.

5 518,39€

Produits exceptionnels (77)

Ce chapitre a enregistré en 2013 la participation du budget communal pour l'achat des cuves.

525 127,51€

Résultat de fonctionnement reporté (002)

L'excédent de fonctionnement dégagé lors du vote du compte administratif 2012 avait été conservé à la section de fonctionnement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT ..... 66 270,00€

Le chapitre d'investissement d'un budget de lotissement n'a vocation qu'à enregistrer les opérations comptables de gestion des stocks. L'ensemble des terrains ayant été vendus, il n'y a plus de stocks à valoriser à compter de l'exercice 2013. Seul le résultat cumulé des exercices précédents apparait en section d'investissement :

66 270€

Résultat d'investissement reporté (001)

Il s'agit du cumul des déficits d'investissement d'année en année, voté au moment de l'affectation des résultats.

RECETTES D'INVESTISSEMENT ..... 66 270,00€

Opérations d'ordre de transfert entre sections (040) *66 270,00€*

Voir le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT 2013

DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES			DEPENSES D'ORDRE			RECETTES D'ORDRE		
FONCTIONNEMENT											
011	charges à caractère général	201 571	70	produits des services et du domaine	133 607	042	opérations d'ordre	66 270	042	opérations d'ordre	0
65	Autres charges de gestion courante	2	75	autres produits de gestion courante	4 181						
			77	produits exceptionnels	5 518						
			002	Excédent de fonctionnement reporté	525 128						
total dépenses réelles de fonctionnement		**201 573**	**total recettes réelles de fonctionnement**		**668 434**	**total dépenses d'ordre de**		**66 270**	**total recettes d'ordre de fonctionnement**		0
INVESTISSEMENT											
001	Déficit d'investissement reporté	66 270				040	opérations d'ordre	0	040	opérations d'ordre	66 270
total dépenses réelles d'investissement		**66 270**	**total recettes réelles d'investissement**		**0**	**total dépenses d'ordre**		**0**	**total recettes d'ordre d'investissement**		66 270

Le Conseil Municipal,
Délibérant sur le compte administratif 2013 après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, est invité à approuver le compte administratif du budget annexe de lotissement « Lannilis III » pour l'exercice 2013 arrêté en mouvements budgétaires à :

- En dépenses : 334 112,26 €
- En recettes 734 703,93 €

Considérant que M. Damien DESCHAMPS a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif du budget annexe du lotissement Lannilis,

Considérant que M. Bernard RIOUAL, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Damien DESCHAMPS pour le vote du compte administratif du budget annexe du lotissement Lannilis,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (24 voix pour, 8 contre soit le groupe « Plouzané demain ») :

- ***DECIDE*** d'approuver le compte administratif 2013 du budget annexe du lotissement Lannilis.

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 1er juillet 2014

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
029-212902126-20140630-delib2014-06-02-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2014
Publication : 03/07/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation